

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

MODIFIER LES CONDITIONS DE DÉCLENCHEMENT DU RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE
PARTAGÉE - (N° 291)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11

présenté par
M. Guinot

ARTICLE UNIQUE

Substituer aux deux occurrences des mots :

« un million »

les mots :

« un pour cent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire coïncider la réalité électorale avec les objectifs de l'article.